Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260520-2026_68-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 68

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**		
Quorum :	**14**		
Présents :	**25**		
Représentés :	**02**		
Votants :	**27**		
Date de la convocation :	11 mai 2026	**Date de l'affichage :**	11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN

Excusés : Thierry BARRON pouvoir à Dominique MARION – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET -

Clément VAN CAUTEREN a élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : PERSONNEL COMMUNAL – Reconduction du Comité Social Territorial (CST) commun entre la collectivité « commune de La Guerche de Bretagne » et les établissements publics rattachés (CCAS) – (Nomenclature : 4.1) -

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses dispositions relatives aux instances de dialogue social,
Vu les dispositions relatives aux Comités Sociaux Territoriaux,
Considérant que la commune et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) présentent des liens étroits en matière de gestion des ressources humaines et de fonctionnement,
Considérant que le Comité Social Territorial commun mis en place entre la commune et le CCAS arrive à échéance dans le cadre du renouvellement général des instances de représentation du personnel prévu en décembre 2026,
Considérant l'intérêt de maintenir une instance unique de dialogue social afin d'assurer la continuité, la cohérence et la simplification du dialogue social à l'échelle de la collectivité et de son CCAS,
Considérant les effectifs d'agents titulaires (59), stagiaires (5) et contractuels de droit public (11), contractuels de droit privé (1) des deux collectivités au 1er janvier 2026,
Considérant qu'il convient, en conséquence, de reconduire un Comité Social Territorial commun ;

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260520-2026_68-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE de reconduire un Comité Social Territorial commun entre la commune de La Guerche-de-Bretagne et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), compétent pour les agents de ces deux collectivités.***
- ***DÉCIDE de fixer la composition du CST comme suit :***
  - ***Représentants de la collectivité : 4 titulaires et 4 suppléants ;***
  - ***Représentants du personnel : 4 titulaires et 4 suppléants ;***
- ***DÉCIDE de maintenir le principe de paritarisme entre les deux collèges ;***
- ***DÉCIDE de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 27 mai 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE 35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr